



L'auteur d'une escroquerie peut-il être reconnu coupable de recel

Par **littlemissunshine**, le **31/05/2010** à **10:21**

Bonjour,

Je cherche à savoir qui peut se rendre coupable d'un recel, mais surtout est-ce que l'auteur de l'infraction principale peut être reconnu coupable de recel?

Par exemple, celui qui commet une escroquerie peut-il être reconnu coupable du recel des sommes provenant de cette escroquerie?

Merci par avance pour votre aide,

Par **fabienne034**, le **31/05/2010** à **10:47**

bonjour,

non le receleur ne participe pas à l'infraction principale, c'est un tiers nécessairement

pour tout savoir sur la plainte pénale:

<http://www.fbbs.net/recourspenaux1.htm>